

Procès Verbal
Du Conseil Municipal du 07 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, 07 octobre 2022 à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de DONNEDEVIE Catherine élue Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2022

Étaient présents : Catherine DONNEDEVIE, Nathalie SCHMUTZ, Bernard JALABERT, Alain MAZET, Martine LORMEAU, Françoise MAUGEIN, Sylvain COMBASTEIL, Marie-Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET, Sabine BORIE.

Absent excusé : Gérard ORLIAGUET (procuration à Nathalie SCHMUTZ)

Secrétaire de séance : Nathalie SCHMUTZ

Tous les Conseillers ont été destinataires du dernier procès – verbal, celui-ci est approuvé.

Ordre du jour :

1. Election du Maire
2. Indemnités du Maire et des Adjoints
3. Elections des délégués aux syndicats et à la CAO
4. Désignation des délégués aux commissions communales
5. Modification horaires éclairage public
6. Questions diverses

➤ **Election du Maire**

La doyenne de l'assemblée, Mme MAUGEIN Françoise, prend la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire ; elle demande de désigner un(e) secrétaire de séance et deux assesseurs :

- Mme Nathalie SCHMUTZ, secrétaire de séance
- Mme BORIE Sabine et M. PRESSET Mathieu, assesseur

Mme MAUGEIN demande qui est candidat : aucun candidat ne se manifeste.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret :

10 membres présents et une procuration soit 11 membres votants ; majorité absolue : 6

Dépouillement :

11 Bulletins recueillis dans l'urne :

10 bulletins portant le nom de Catherine DONNEDEVIE

1 bulletin noté « Abstention »

Mme Catherine DONNEDEVIE est élue Maire et investie immédiatement dans ses fonctions.

Mme DONNEDEVIE remercie les membres de leur confiance ; elle demande si l'assemblée souhaite rester au nombre de 2 adjoints et si les adjoints actuels restent en place ?

Les membres, à l'unanimité, ne souhaitent pas augmenter ou diminuer le nombre d'adjoint et affirment vouloir conserver les adjoints élus précédemment à savoir Mme SCHMUTZ Nathalie, 1^{ère} adjointe et M. Bernard JALABERT, 2^{ème} Adjoint.

Mme le Maire, élue, demande à ajouter une délibération à l'ordre du jour prévu, relative à l'adhésion de la Commune à Corrèze Ingénierie. Proposition acceptée à l'unanimité.

➤ **Indemnités du Maire et des Adjointes (D2022/53)**

Mme la Maire informe l'assemblée ne pas vouloir bénéficier du taux maximum de 25,5% de l'indice 1027 ; mais d'un taux de 17% ; elle ajoute qu'étant donné qu'il n'y a pas de 3^{ème} adjoint, elle propose d'augmenter les indemnités des 2 adjoints et de porter l'indemnité au maximum légal soit 9,9% de l'indice brut 1027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au total de l'indemnité du Maire (17% de l'indice brut 1027) et du produit de 9,9% de l'indice brut 1027 par nombre d'adjoints soit 1 481,40 € brut mensuel.

➤ **Elections des délégués aux différents syndicats**

- **Syndicat des Eaux des Deux Vallées (D2022/54)**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Françoise MAUGEIN,
Catherine DONNEDEVIE

Délégués suppléants : Sabine BORIE,
Gérard ORLIAGUET

- **Syndicat Intercommunal de l'Etang Prévôt (D2022/55)**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Mathieu PRESSET,
Bernard JALABERT
Nathalie SCHMUTZ

Délégués suppléants : Alain MAZET,
Sylvain COMBASTEIL,
Françoise MAUGEIN

- **Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs (D2022/56)**

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret et à la majorité absolue, désigne :

Délégués titulaires : Nathalie SCHMUTZ,
Catherine DONNEDEVIE

Délégués suppléants : Martine LORMEAU,
Mathieu PRESSET

En ce qui concerne, la FDEE19 et l'ICA :

Aucun changement ; les membres décident de ne pas procéder à une élection pour ces 2 instances.

- **Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres (D2022/57)**

Outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste au scrutin secret.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres en application de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sont donc élus :

Délégués titulaires : Nathalie SCHMUTZ,
Sylvain COMBASTEIL
Bernard JALABERT

Délégués suppléants : Gérard ORLIAGUET,
Françoise MAUGEIN
Alain MAZET

➤ **Désignation des délégués aux Commissions communales (D2022/58)**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des commissions communales,

Nomme à main levée et à l'unanimité, aux différentes commissions communales :

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Ecole – Garderie périscolaire :

Vice-Présidente : Nathalie SCHMUTZ,

Membres : Gérard ORLIAGUET, Mathieu PRESSET

Finances : inchangé – voir délibération D2022/44 du 20 juillet 2022

Travaux : environnement, aménagement, voirie, bâtiments communaux :

Vice-président : Bernard JALABERT

Membres : Marie Paule DOTTIN, Alain MAZET, Mathieu PRESSET, Sylvain COMBASTEIL, Sabine BORIE

Culture, animation :

Vice-présidente : Marie Paule DOTTIN,

Membres : Gérard ORLIAGUET, Martine LORMEAU, Sylvain COMBASTEIL

Information, communication (Journal municipal – site internet) :

Vice-Président : Mathieu PRESSET,

Membres : Gérard ORLIAGUET

Tourisme - Gîtes :

Vice-présidente : Nathalie SCHMUTZ

Membres : Martine LORMEAU, Bernard JALABERT, Mathieu PRESSET

Bos Redon :

Vice-président : Mathieu PRESSET,

Membres : Alain MAZET, Sylvain COMBASTEIL, Bernard JALABERT, Françoise MAUGEIN

Service Technique : voirie, assainissement, plage...

Vice-Président : Bernard JALABERT

Membres : Mathieu PRESSET, Alain MAZET, Sylvain COMBASTEIL

Associations :

Vice-Président : Marie Paule DOTTIN,

Membres : Mathieu PRESSET, Gérard ORLIAGUET

Bien vivre à Clergoux : inchangé

➤ **Modification horaires éclairage public**

Mme le Maire, comme évoqué lors de la réunion du 16 septembre dernier, propose de modifier les horaires de l'éclairage public.

Les membres conviennent qu'en raison des restrictions budgétaires, des injonctions étatiques et européennes en matière de maîtrise de l'énergie, de la pollution lumineuse, de la lutte contre le changement climatique, en outre, la loi « Grenelle 2 » qui a instauré un principe de prévention, il est nécessaire de modifier les horaires de l'éclairage public.

Les membres font un inventaire des points lumineux sur la commune : l'EP du Prévôt est changé ; la Route de Sédières est à Led ; Vigné, La Crouchette, Coudert ne s'éteignent pas car pas de programmation ;

De plus, Alain MAZET fait remarquer que l'employé communal ne peut pas intervenir sur les horloges, seule, l'entreprise INEO en a la possibilité.

Françoise MAUGEIN préconise de moduler l'éclairage en fonction des saisons.

Mme le Maire propose également de grouper les demandes de dépannage des lampes afin de diminuer le nombre d'intervention de l'entreprise INEO.

Il est signalé que l'abri bus appartenant au Département, sur la Route de Sédières, est plongé dans le noir car il n'est pas raccordé à l'EP.

Les membres pensent modifier les horaires d'éclairage à chaque changement d'heure hiver/printemps ; Un allumage vers 6h30 – extinction à 8h30 et allumage 19h00 – extinction 21h00. Toutefois, il est jugé opportun de contacter au préalable l'entreprise INEO pour convenir des possibilités de réduction de l'éclairage public.

➤ **Questions diverses**

● **Ajout délibération : Adhésion Corrèze Ingénierie (D2022/59)**

Mme le Maire propose d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie qui permettrait d'avoir une aide pour des études dans la réalisation de projets. Le montant de la cotisation est calculé pour les communes, sur la base INSEE de l'année – population légale à 0,60€ par habitants.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, d
- d'adopter les statuts tels qu'ils ont été votés lors de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence Corrèze Ingénierie le 6 septembre 2013, modifiés lors des instances du 11 mars 2016, modifiés le 30 mars 2022.

● **Départ Agent garderie périscolaire :**

Mme Nathalie SCHMUTZ explique que Mme Geneviève FIUMIFREDDO qui s'occupait de la garderie

périscolaire et partie depuis le 25 septembre et qu'il serait bien de lui manifester la satisfaction de la Commune pour les années passées au service des enfants. Il est décidé de proposer à Mme FIUMEFREDDO une date possible pour l'organisation de cette manifestation, en présence : des enfants ? des parents ? collègues ?

- Réunion pour la création d'un syndicat des écoles – présentation Nathalie SCHMUTZ

Le lundi 3 octobre a eu lieu une réunion du RPI ; elle donne lecture d'un mail de la Préfecture indiquant que qu'il n'est pas envisageable qu'une commune soit contrainte d'intégrer un périmètre si elle ne le souhaite pas. Elle donne également lecture d'un courrier de la Préfecture adressé à un parent d'élève de la Commune de Gumont qui souhaite rester sur le RPI actuel ; il est retenu de ce courrier : « liberté des parents de scolariser leurs enfants dans l'école qu'ils souhaitent.... La Commune de résidence devra participer aux frais de la Commune d'accueil »

Mme le Maire explique, que la Commune de Gumont, lors du dernier Conseil Municipal, a accepté de payer les frais de scolarité 2020/2021 pour 1 an seulement. Que chaque année un détail des comptes devra lui être présenté avant émission du titre de recette.

- L'arrêté de subvention départementale relatif aux travaux de la garderie périscolaire

Le Département de la Corrèze a attribué une subvention de : 1^{ère} tranche : 25% sur une base HT subventionnée de 60 000 € = 15 000 € d'attribué, et 2^{ème} tranche (droit de tirage atteint dans la limite des 80 % d'aides publiques) = 9 289 €.

- Information sur la maison France Service de Ste Fortunade

Mme le Maire demande si des membres veulent ajouter un point à la séance ?

Mathieu PRESSET rappelle le projet d'acquisition d'un vidéo projecteur pour un montant d'environ 1 500 €. Un devis a été demandé à la Sté Demailly pour 2 écrans et 1 vidéo projecteur. Etant en période de crise, afin de ne pas avoir de problème de commande, il serait important de donner une réponse rapidement.

Mme le Maire indique qu'une plateforme a été créée au Département à ce sujet pour des commandes groupées. A voir avec M. Pierre ESTELLE – délai : 28 octobre.

Fin de séance : 22 h 30

Le Maire,

La Secrétaire,